

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
et d'un juge suppléant à la
Cour de Justice Benelux

M (2006) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 8 septembre 2005 de la démission, avec effet au 1^{er} novembre 2005, de monsieur P. NELEMAN, de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre néerlandais de la Justice,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur D.H. BEUKENHORST, vice-président du Hoge Raad der Nederlanden, est nommé juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Monsieur C.J.J. van MAANEN, conseiller au Hoge Raad der Nederlanden, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Luxembourg, le 6 février 2006.

Le Président du Comité de Ministres,

J. Asselborn